

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

ARRÊTE N°2023_149

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement et autorisation
d'occupation du domaine public.
RUE DES PLATANES**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise BUXEDA PLOMBERIE en date du 14 septembre 2023,

CONSIDERANT que les travaux de réparation d'une fuite d'eau Rue des platanes nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public, une interdiction au stationnement devant le 31 rue des platanes et une limitation de la circulation.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Du 25 septembre 2023 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement devant le 31 rue des Platanes sera interdit. La limitation de vitesse sera réduite à 30km/h sur l'emprise du chantier.

Seule l'entreprise Buxeda Plomberie est autorisée à occuper le domaine public devant le 31 rue des Platanes.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par l'entreprise Buxeda Plomberie.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

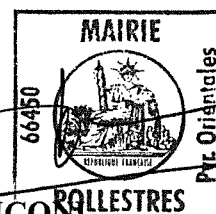
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 21/09/2023

**PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT
Catherine LEVY**

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le

Affiché du au

22 SEP. 2023